

temps qu'elle alloue a) aux mouvements apolitiques, b) aux mouvements politiques, c) et autres pour l'information du public sur ses ondes; (i) radiophoniques (ii) télévisées?

2. Dans l'affirmative, quand cette politique a-t-elle été adoptée et sur quels principes repose-t-elle?

3. Dans la négative, une telle politique sera-t-elle adoptée et quand?

4. S'il n'en est pas question, pourquoi en est-il ainsi?

**L'hon. Gérard Pelleïer (secrétaire d'État):** La Société Radio-Canada me communique les renseignements suivants: 1. Oui, la Société alloue des tranches de temps gratuites aux partis politiques authentiques pour qu'ils expriment leurs opinions. Elle n'en alloue pas aux groupements autres que ces partis politiques, mais elle applique les principes énoncés en réponse à la deuxième partie à toutes les questions prêtant à controverse.

2. La politique de Radio-Canada en matière de diffusion d'émission à caractère politique ou controversées remonte au début de la radio-diffusion publique, et elle repose sur les principes suivants: (i) Les ondes appartiennent au public qui a le droit d'entendre les principaux points de vue sur les questions d'une certaine importance; (ii) Les ondes ne doivent pas être soumises à la domination de personnes ou de groupes influents à cause de leur fortune ou de leur situation; (iii) Le droit de répondre est inhérent à la doctrine de la liberté de parole; (iv) Le libre échange d'opinions est l'une des principales sauvegardes des institutions libres.

La Société Radio-Canada ne vend pas de tranches de temps aux particuliers, ni aux organismes commerciaux pour qu'ils diffusent leurs opinions ou leur propagande. En outre, en application des principes énoncés ci-dessus, elle alloue des tranches de temps gratuites à des conférenciers compétents pour qu'ils puissent exprimer sans entrave d'aucune sorte divers points de vue sur les questions d'actualité. Radio-Canada estime que la plus sûre garantie de liberté d'expression est une politique permettant aux tenants des divers points de vue d'exprimer leurs idées sur les questions d'intérêt public.

Radio-Canada fonde sa politique concernant les émissions des partis politiques sur le postulat que le bon fonctionnement d'un gouvernement démocratique et représentatif dépend essentiellement de la manière dont le grand public est tenu au courant des enjeux qui font l'objet des élections provinciales ou fédérales, et de la position et de la ligne de conduite de chaque parti sur ces questions. En application de cette politique, la Société a élaboré un plan relatif aux émissions des partis politiques, qui prévoit des temps d'antenne gratuits, sur le réseau, pour les partis politiques, pendant les élections générales.

[M. Fortin.]

Ces partis politiques ont ainsi l'occasion de s'adresser à un large public, abstraction faite de leurs ressources pécuniaires. Entre les élections, des temps gratuits sont réservés, sur nos réseaux, aux chefs des partis reconnus ou à leurs représentants.

La tradition veut que les tranches de temps gratuites pour la diffusion d'émissions à caractère politique entre les élections soient partagées lors d'une réunion que Radio-Canada et les partis officiels tiennent au début de chaque nouvelle législature.

Quant aux tranches de temps gratuites au cours des campagnes électorales, elles sont également réparties à la suite de rencontres avec les partis politiques.

3. Sans objet.

4. Sans objet.

#### LES STATISTIQUES DU CHÔMAGE

##### Question n° 1047—M. Macquarrie:

1. Selon les plus récentes données statistiques, combien y a-t-il de chômeurs au Canada?

2. Combien y en avait-il au même mois de 1967?

3. Le gouvernement a-t-il l'intention de réduire le chômage d'hiver?

4. Dans l'affirmative, quels genres de programmes se propose-t-il de mettre sur pied?

**M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Le Bureau fédéral de la statistique, le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et le ministère des Finances m'informent comme suit: 1. Le nombre total de sans-travail au Canada était estimé à 338,000 au cours de la semaine qui a pris fin le 16 novembre 1968.

2. Il y en avait 289,000 au cours du même mois, en 1967. Le nombre de travailleurs en emploi est passé de 7,409,000 à 7,677,00 au cours de la même période.

3 et 4. Le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration cherche en tout temps à améliorer les programmes de main-d'œuvre afin de combattre non seulement le chômage en hiver, mais aussi le chômage en général. Au cours du présent exercice financier, le gouvernement fédéral consacrera 197 millions de dollars à des cours de formation et de recyclage pour les travailleurs adultes. En comparaison de l'exercice financier précédent, c'est une augmentation de 47 millions de dollars. Le programme est conçu, en collaboration avec les provinces, de manière à assurer que le plus grand nombre possible de travailleurs soient formés pendant qu'ils sont en chômage. Il y a également un programme qui fournira, pendant l'année financière en cours, diverses subventions de mobilité à quelque 30,000 travailleurs, ce qui coûtera quatre millions de dollars. Les conseillers en placement des Centres de main-